

TABLE DES MATIERES

1.	Objet	2
2.	Gestion des non-conformités (NC)	2
3.	Formulaire de demande d'analyse	3
	✓ Prescriptions concomitantes d'anatomopathologie et de bactériologie	
	✓ Prescriptions d'examens immuno-histologiques pharmaco-diagnostiques	
4.	La prescription : Obligations légales et exigences pré-analytiques	4
	A. Identification univoque du patient	
	B. Identification du prescripteur	
	C. Renseignements relatifs au prélèvement	
5.	Procédure de réalisation des échantillons primaires standards	5
	A. Prélèvements histologiques standards (dits formolés)	5
	1. Le fixateur	
	2. Délai d'ischémie froide	
	3. Durée de fixation	
	B. Prélèvements cytologiques gynécologiques.....	6
	1. Modalités administratives	
	2. Modalités techniques	
	➤ Recommandations particulières	
	C. Prélèvements cytologiques non gynécologiques.....	8
	1. Tableaux des prélèvements et modalités d'envois frais ou fixés	
	2. Matériel mis à disposition	
	3. Délais de transfert vers le laboratoire	
	4. Techniques de fixation	
6.	Acheminement des prélèvements vers le laboratoire	9
	✓ Horaire des navettes inter-sites	
	✓ Horaires d'ouverture du laboratoire	
7.	Délais de réponse	10
8.	Autres renseignements : échantillons primaires spéciaux	10
9.	Modifications du document	10

	Mise en application : 28/10/2019	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : JP	Page 2 sur 11
	Vérifié par : BF	VERSION : 1.03
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS		

1. OBJET

Ce manuel des échantillons primaires standards constitue une base de données informative et procédurale dans le cadre de la réalisation et de la collecte d'échantillons à visée anatomopathologique. L'objectif du document est de mettre à disposition des prescripteurs toutes les données indispensables leur permettant de réaliser les prélèvements de manière optimale.

Ce manuel est un document externe essentiellement mis à la disposition du médecin prescripteur/préleveur. De par certains processus pré-analytiques mis en jeu, d'autres intervenants sont également impliqués. Citons au moins: l'infirmière de chevet (collecte d'échantillons), l'infirmière responsable de salle d'opération (informations organisationnelles et transfert), personnel logistique (transport vers le laboratoire).

Des conditions de réalisation des prélèvements et de la fourniture des informations administratives concomitantes dépendent directement la qualité des examens ultérieurs et à fortiori les conclusions diagnostiques et pronostiques. Conformément à la législation, le laboratoire met en place un système de traçabilité des échantillons visant entre autres l'enregistrement et le suivi des non conformités pré-analytiques.

2. GESTION DES NON CONFORMITES (NC)

Une NC constitue tout élément lié à la prescription et/ou au prélèvement déviant en tout ou en partie des dispositions administratives légales ou des exigences techniques nécessaires à la bonne réalisation des analyses.

Les NC sont directement liées à la phase pré-analytique. Cette phase débute au moment où le prescripteur (ou son exécutant) prélève effectivement l'échantillon et se termine lorsque ce prélèvement parvient au laboratoire accompagné de la prescription dûment complétée. Cette phase engage directement la responsabilité du prescripteur et des transporteurs.

Les NC sont catégorisées selon leur portée et récapitulées dans le document [« Liste descriptive des Non-Conformités »](#) :

- ✓ Données administratives relatives au prescripteur
- ✓ Données administratives relatives au patient
- ✓ Données administratives relatives à l'échantillon
- ✓ Données techniques relatives au fixateur (e. a délais d'acheminement et Sécurité & Hygiène)

Toute NC est enregistrée et tracée dans le logiciel (DIAMIC) de gestion administrative du laboratoire.

Toute NC est systématiquement reportée sur le document de compte rendu d'analyse, quel que soit son degré de gravité.

	Mise en application : 28/10/2019	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : JP	Page 3 sur 11
	Vérifié par : BF	VERSION : 1.03
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS		

Le staff du laboratoire acte les NC banales et/ou résout la plupart des NC constatées. Bien que ne mettant pas en danger l'analyse elle-même une prescription non signée sera systématiquement renvoyée au prescripteur. **Lorsque le laboratoire constate un manquement grave quant à l'identité (ou à la qualité) du prélèvement et quant à l'identité du patient, la NC est dite bloquante. Pour ne pas mettre en péril l'analyse, le laboratoire peut procéder à la réalisation technique mais ne diffusera pas le résultat avant la levée de la situation bloquante. Selon le cas, une demande de rectification/confirmation par écrit ou téléphonique sera demandée pour lever toute ambiguïté. Le document est enregistré et/ou l'appel téléphonique est tracé dans DIAMIC.**

Une analyse statistique annuelle dans le cadre d'un indicateur qualité objectivé est effectuée par le laboratoire pour inventorier les NC les plus récurrentes et identifier les prescripteurs les moins assidus ou des problèmes liés au transfert des échantillons vers le laboratoire. Selon la nécessité, des notes de services rappelant la législation ou les exigences analytiques pourront être diffusées. Aussi, certains prescripteurs pourraient être individuellement contactés dans le seul but d'améliorer la Qualité du service rendu au Patient.

3. FORMULAIRE DE DEMANDE D'ANALYSE

Le laboratoire met à votre disposition deux formulaires standards d'analyses anatomopathologiques:
 « [Formulaire de demande d'examen anatomopathologique standard \(Histologie\)](#) ».
 « [Formulaire de demande d'analyse de cytologie gynécologique – FCV/Thinprep](#) ».

REMARQUE 1 : Prescriptions concomitantes d'anatomopathologie et de bactériologie

Dans le but de minimiser les risques de confusion et/ou de perte de matériel, il vous est demandé de respecter les consignes suivantes :

- Idéalement, dans la mesure du possible, fractionner l'échantillon (urines, aspirations,...) avant transmission au laboratoire de biologie de votre site.
- Systématiquement remplir les deux documents de prescription des deux laboratoires.

REMARQUE 2 : Prescriptions d'examens immuno-histologiques pharmaco-diagnostiques

Nous vous rappelons qu'il est du seul ressort du demandeur de prescrire les examens immuno-histologiques pharmaco-diagnostiques (récepteurs hormonaux, HER2, EGFR, et CD117/Ckit). Si potentiellement d'application, nous vous invitons à cocher ces examens sur le formulaire standard, sinon, une demande complémentaire vous sera réclamée ultérieurement (mail, fax, courrier).

Un document pdf téléchargeable intitulé « [Formulaire de prescription d'examens immuno-pharmaco-diagnostiques](#) » est proposé dans cette rubrique.

	Mise en application : 28/10/2019	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : JP	Page 4 sur 11
	Vérfié par : BF	VERSION : 1.03
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

4. LA PRESCRIPTION : obligations légales et exigences pré-analytiques

Compte tenu des dispositions légales ou réglementaires, le prescripteur est tenu de rédiger et compléter sa demande d'examen en y reportant complètement les renseignements suivants :

A. Identification univoque du patient

- ✓ **Nom et Prénom** du patient
- ✓ **Sexe**
- ✓ **Date de Naissance**
- ✓ **Adresse**
- ✓ Identifiant **NISS** ou **Mutuelle** (si d'application)

B. Identification du prescripteur

- ✓ **Nom et Prénom** du médecin
- ✓ Numéro **INAMI**
- ✓ **Date** de prescription
- ✓ **Signature** du médecin
- ✓ Le(s) **destinataire(s)** des résultats en copie, si d'application

C. Renseignements relatifs au prélèvement

- ✓ La **date** du prélèvement (si différente de la date de prescription).
- ✓ La **nature et l'origine du prélèvement**. Lors de prélèvements multiples, il est obligatoire de préciser la localisation anatomique et de numéroter chaque échantillon.
- ✓ Les **renseignements cliniques** et l'exposé du problème.
- ✓ Les analyses qui peuvent être demandées en sus des analyses de routine et en tout cas les **analyses immunohistologiques à visée pharmaco-diagnostique**.
Veuillez vous reporter au document « [Manuel de prélèvement des échantillons primaires spéciaux](#) » (en cours d'élaboration) pour d'éventuels renseignements complémentaires ou documents de sous-traitance nécessaires.
- ✓ Les données utiles à l'exécution des prestations et à l'interprétation des résultats, en particulier **l'heure du prélèvement** et le délai de mise en formol, si non immédiat.
Nous vous recommandons de communiquer systématiquement ces renseignements.
Nous l'exigeons dans le cadre de prélèvements néoplasiques potentiels ou avérés dans la mesure où ils sont cruciaux pour l'interprétation des résultats, en particulier en matière d'examen immunohistologiques et de biologie moléculaire. Dans ce dernier domaine, **l'absence de cette donnée est une raison objectivable de refus de traitement par le laboratoire sous-traitant.**

	Mise en application : 28/10/2019	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : JP	Page 5 sur 11
	Vérfié par : BF	VERSION : 1.03
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS		

5. PROCEDURE DE REALISATION DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS

Notre laboratoire, soumis à agrément, s'est engagé dans une démarche visant à assurer la meilleure qualité possible des analyses réalisées au bénéfice du patient.

Les conditions de **réalisation** et de **fixation** des prélèvements standards cytologiques et histologiques sont essentielles pour l'obtention d'un résultat anatomopathologique cohérent et adéquat. Les conditions d'**acheminement** ont le même impact et sont abordées au point 6.

Les conditions de prélèvement précitées, pour l'essentiel de type pré-analytique, sont cruciales pour remplir nos objectifs communs. C'est la raison pour laquelle nous insistons sur le respect des règles énumérées ci-après, constituant des exigences pré-analytiques.

Ayez à l'esprit que l'emploi d'un fixateur inadapté ou que des conditions de fixations inadéquates sont susceptibles de fausser les résultats en induisant des faux négatifs ou faux positifs selon les techniques de laboratoires utilisées !

SECURITE ET HYGIENE : le formol est un agent chimique cancérigène. Il est essentiel de veiller à fermer correctement les flacons contenant les échantillons formolés dans le but d'éviter les émanations de vapeurs (navetteurs !) et la contamination du formulaire de demande d'analyse concomitant.

Outre le risque de contamination chimique ou bactériologique, les fuites de liquide peuvent être une source de perte irrémédiable de matériel représentatif pour les échantillons liquides ou source de mal fixation préjudiciable pour les échantillons histologiques.

Les sachets plastiques munis d'une pochette latérale conviennent parfaitement pour cet usage. Pour les flacons plus grands, nous vous demandons de placer la demande d'analyse à l'intérieur du sachet plastique, ce dernier étant ensuite fixé au flacon.

A. Prélèvements histologiques standards (dits formolés)

1. **Le FIXATEUR** : pour la réalisation d'une histologie standard, les prélèvements doivent être plongés dans une **solution formolée tamponnée adéquate, à l'exclusion de tout autre fixateur**. Tout échantillon reçu séché, dans du liquide physiologique, fixé à l'alcool, fixé au liquide de Bouin sera jugé non conforme et traité avec toutes les réserves d'usage. Le laboratoire met à votre disposition cette solution formolée, sous forme de bidons (1L ou 5L) ou de flacons pré remplis. Veillez à utiliser une solution formolée dont la date de péremption n'est pas dépassée. La demande de fixateur peut être formulée par téléphone ou de préférence en utilisant le « [formulaire de demande de matériel anatomopathologique](#) ».

Volume de fixateur : le prélèvement doit être plongé dans la solution formolée **en excès** (au moins 10X). Pour les prélèvements de grande taille, au minimum, l'immersion doit être complète.

2. **Délai d'ischémie froide** : c'est le laps de temps écoulé entre la réalisation du prélèvement lui-même et la mise en formol, ou bien la mise au contact d'une lésion tumorale avec le formol pour une pièce de grande taille. Dans tous les cas, ce délai doit être le plus court possible et idéalement **inférieur à 30 minutes**.

3. **Durée de fixation** : la durée de fixation doit être **comprise entre 6 heures et 72 heures**, Si le respect de la règle de durée de la fixation est essentiellement l'affaire du laboratoire lui-même, le préleveur doit cependant tenir compte des délais d'acheminement vers notre laboratoire. Voir point 6.

Pour respecter la durée de fixation et pour des raisons techniques, tout prélèvement du jour ne pourra être traité ce même jour que s'il a été réalisé à 15H15 au plus tard et transmis au laboratoire avant 16H30.

Remarque : la procédure de prélèvement des échantillons histologiques « frais » (examens extemporanés, de génétique humaine, etc.), de biopsies musculaires, prélèvements unguéaux, cheveux,... est examinée dans le document « [Manuel de prélèvement des échantillons primaires spéciaux](#) » (en cours d'élaboration ; contacter le laboratoire si nécessaire).

B. Prélèvements cytologiques gynécologiques

Depuis octobre 2016, le laboratoire réalise les analyses de cytologie cervico-vaginale sur milieu liquide par la technique dite « en couche mince ». Cette technique présente l'avantage de permettre la réalisation du typage HPV (recherche d'HPV oncogène) sur le même échantillon.

Sur demande, le laboratoire met à disposition tout le dispositif nécessaire à la réalisation de l'examen cytologique de marque « THINPREP ». La demande peut être formulée par téléphone ou de préférence en utilisant le « [formulaire de demande de matériel anatomopathologique](#) ». En l'absence de ce dispositif, les frottis laqués classiques restent valides et remboursés jusqu'à une **date** fixée par A.R. encore inconnue à ce jour.

1. Modalités administratives

Un formulaire de demande d'analyse spécifique intitulé « [Formulaire de demande d'analyse de cytologie gynécologique – FCV/Thinprep](#) » est désormais à votre disposition pour remplir facilement vos obligations légales administratives.

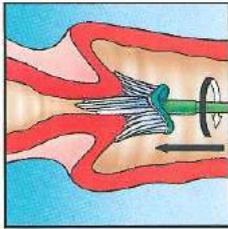
- Données légales de la prescription (cfr. Point 4)
- L'information de l'historique daté et du suivi cytologique doit être renseigné, si connu (changement de gynécologue ?, laboratoire alternatif ?). Cette information doit permettre une facturation adéquate de la prestation anatomopathologique. Le test de dépistage réalisé à titre de convenance (<3 années civiles) est signalé à la patiente et autorisé par celle-ci au moyen du formulaire de « consentement éclairé » placé au verso de la demande d'analyse.
- Fournir les informations contextuelles telles que la date des dernières règles, la prise de traitements hormonaux, etc.

Attention : l'utilisation correcte du système commercial Thinprep est limitée par des conditions « environnementales » recommandées au prescripteur :

- ✓ De préférence, le prélèvement doit être effectué deux semaines après le premier jour des règles, en évitant absolument la période des règles.
- ✓ La patiente ne doit pas faire usage d'un médicament vaginal, de contraceptifs par voie vaginale ou des lavages vaginaux au cours des 48 heures précédant l'examen.
- ✓ La patiente doit s'abstenir de tout rapport sexuel pendant les 48 heures qui précèdent l'examen.

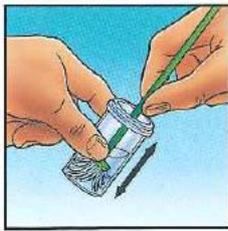
2. Modalités techniques

Un tutoriel vidéo (1 minute) pour la technique de prélèvement est disponible sur demande auprès du laboratoire. L'ensemble des modalités techniques pour la réalisation d'un examen cytologique adéquat sont également consultables dans le document « [Guide de référence rapide du Thinprep Pap Test](#) ». Bien que nous vous en recommandions la lecture in extenso, la partie relative au prélèvement se résume comme suit :



Recueillir...

un échantillon cervical adéquat au moyen d'une brosse Cervex (brosse combinée verte). Insérer la zone centrale de la brosse dans le canal endocervical suffisamment pour permettre le contact étroit avec la région exocervicale. Appuyer doucement puis tourner 5 fois dans le sens horaire.



Rincer...

la brosse Cervex immédiatement dans le flacon de solution PreservCyt en pressant une dizaine de fois les poils contre le fond du flacon pour les séparer. Enfin, agiter la brosse vigoureusement pour détacher le reste des cellules recueillies. Inspecter visuellement la brosse Cervex pour vérifier l'absence de tout matériel cellulaire. Jeter le dispositif de prélèvement. **Ne pas laisser la tête de la brosse Cervex dans le flacon.**



Visser...

le capuchon de sorte que le trait noir sur le capuchon dépasse le trait noir sur le flacon. Ne pas visser trop fort.

Attention : Nous vous demandons d'être particulièrement attentifs sur les points suivants :

- ✓ Pour des raisons techniques, ne pas coller d'étiquette patient sur la partie libre du flacon muni d'une fenêtre « grisée » permettant de vérifier le volume de liquide.
- ✓ Toute **perte malencontreuse de liquide**, même minime, doit être signalée (contrainte technique). Ceci est une Non-Conformité.
- ✓ L'agitation doit être forte. Il n'y a aucun risque d'endommager ou lyser les cellules même en faisant légèrement mousser le liquide.
- ✓ Il est **interdit d'abandonner la brosse dans le flacon**. Risque majeure de détérioration de l'appareillage technique de laboratoire. Ceci est une Non-Conformité.
- ✓ Transmettre l'échantillon au laboratoire dans les meilleurs délais, à température ambiante. L'ensemble des examens, y compris la biologie moléculaire pour recherche d'HPV en seconde intention, doivent être réalisés endéans les 6 semaines.

C. Prélèvements cytologiques non gynécologiques

Les demandes usuelles de cytologie non gynécologique se font sur le « [Formulaire de demande anatomopathologique standard](#) ». Les examens cytologiques portent :

- . sur des liquides naturellement excrétés ou de ponction : urines, expectorations, lavages, kystes...
- . sur des prélèvements d'organe réalisés à l'aiguille fine : sein, ganglions, EBUS, thyroïde,...
- . sur des prélèvements réalisés par brossage : bronchique, para-oesophagien, bilio-pancréatique,...

Selon l'origine, la texture, le volume ou le type de prélèvement, l'examen cytologique sera réalisé sur la phase liquide de l'échantillon frais ou fixé adéquatement (CytoLyt Solution ou Cytospin collection fluid) d'une part, ou bien étalé sur lame et séché à l'air ou fixé/laqué d'autre part. Des préparations mixtes sont également possibles. **Toujours donner la priorité aux prélèvements liquides.**

Les techniques de coloration sont différentes et spécifiques en rapport à la préparation des frottis transmis au laboratoire. Sur le plan microscopique, les informations extraites des différentes colorations sont également différentes. A l'exception des frottis sanguins/médulogrammes à transmettre à l'état sec, tous les autres frottis préparés par le prescripteur devront être fixés/laqués.

1. Tableau des prélèvements et modalités d'envois frais ou fixés

TYPE DE PRELEVEMENT	LIQUIDE FRAIS OU AVEC FIXATEUR	FROTTIS FIXES
<ul style="list-style-type: none"> • Urine, • Expectorations, • Aspirations bronchiques • Liquides pleuraux, • LCR, • Liquide péritonéal/Ascite, • Liquide péricardiques, • Liquide séminal, • Lavages alvéolaires, • Selles, • Oreille interne, • kystes divers (Ovaires,...) 	<p>Frais ou Cytospin collection fluid ;</p> <p>Attention : si typage lymphocytaire à réaliser en plus sur le lavage alvéolaire, l'échantillon sera impérativement frais !</p>	<p>Non Pertinent, le plus souvent.</p>
Ponction de sein	Frais ou Cytospin collection fluid	Fixé/laqué
Ponction de thyroïde	Prélevé sur CytoLyt Solution (ThinPrep)	sec mais à éviter
Brossages divers : bronchiques, bilio-pancréatiques, etc.	Cytospin collection fluid (ou frais si transmis dans le quart d'heure)	Fixé/laqué
Liquide articulaire	Frais (au moins une fraction) ou fixé	(NP)
<p>Les médulogrammes doivent être prescrits et transmis au <u>laboratoire de biologie</u> de votre site hospitalier. La technique est réalisée sur le site de Marche.</p>		

2. Matériel mis à disposition

La demande de matériel peut être formulée par téléphone ou de préférence en utilisant le « [formulaire de demande de matériel anatomopathologique](#) ». Nous fournissons des flacons à échantillons de différents volumes, les lames pour la réalisation des frottis, les fixateurs liquides adéquats (Cytospin collection fluid et CytoLyt Solution), des sprays aérosols fixateurs.

3. Délais de transfert vers le laboratoire

Les échantillons liquides fixés au Cytospin F.C. sont transférés à T° ambiante dès que possible (stables 1 mois env.).

Les échantillons thyroïdiens prélevés sur CytoLyt S. sont transférés à T° ambiante dès que possible (stables 8 jours).

Les échantillons liquides, s'ils sont non fixés, doivent être transmis au laboratoire dans les meilleurs délais:

- Sur site, Bastogne : dans l'heure, à température ambiante ; 15 minutes pour les brossages.
- Depuis Marche ou depuis un cabinet médical externe : dans les 24 heures, et idéalement placé à température de réfrigération (6-8°C).

La réception d'échantillon avec retard constitue potentiellement une Non-Conformité.

4. Techniques de fixation

- **Usage du liquide fixateur (vert) « Cytospin Collection Fluid »** : mélanger le contenu du prélèvement (aiguille et brossage) à ce liquide fixateur non dilué et à température ambiante. Pour les échantillons liquides plus grands, le mélange se fait à parts égales. Pour les très grands volumes, le volume de fixateur doit être d'au moins 20%.
Attention : ce fixateur n'est pas conservé au frigo et est frappé d'une date de péremption.
- **Usage du liquide fixateur et de transport « CytoLyt Solution » pour ponction thyroïdienne** : L'échantillon de ponction est immédiatement transféré dans le flacon. Le volume maximal d'échantillon de doit pas excéder 20 ml. Le cas échéant, recourir à un second flacon.
- **Fixation au spray fixateur/laque** : aussitôt après la réalisation du frottis étalé sur lame de verre, vaporiser immédiatement et tout à fait brièvement la lame en conservant une distance de 20-30 cm. L'échantillon ne doit pas sécher entre les deux opérations. Le spray fixateur ne doit pas être en excès. On doit observer le dépôt en très fines gouttelettes et jamais sous forme de coulées. Les lames doivent être identifiées du nom du patient du côté de la lame où se trouve l'échantillon. Les non-respects de ces instructions constituent des Non-Conformités.

	Mise en application : 28/10/2019	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : JP	Page 10 sur 11
	Vérifié par : BF	VERSION : 1.03
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
	MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS	

6. ACHEMINEMENT DES PRELEVEMENTS VERS LE LABORATOIRE

ATTENTION : le jour de la réalisation du prélèvement avec la proximité d'un week-end et/ou d'un jour férié, ainsi que les horaires des navettes inter-sites sont des facteurs influant directement sur les durées de fixation au formol et donc sur la qualité des examens ultérieurs.

Le temps écoulé depuis l'émission ou la ponction d'un liquide cytologique a un effet délétère au niveau cellulaire. L'altération cellulaire et la prolifération bactérienne sont freinées lorsque les échantillons cytologiques « frais » sont conservés au frigo dans l'attente du traitement technique. Si l'échantillon ne peut être transféré à l'état frais dans l'optique d'une prise en charge par le laboratoire dans les 24 heures, il est demandé de le mélanger au fixateur Cytospin Collection Fluid. En l'absence de fixateur Cytospin F.C. pour les échantillons cytologiques qui seraient transférés vers le laboratoire avec fort retard (Non-Conformité), certains liquides pourraient être formolés (Non-Conformité) mais cette procédure doit rester une alternative « du moins pire ».

Compte tenu de ces éléments qualitatifs et en connaissance de cause, merci de transférer le matériel anatomopathologique vers le laboratoire de Bastogne dans les meilleurs délais.

- ✓ **Horaire des navettes de transport depuis Marche vers le laboratoire de Bastogne**
Du lundi au vendredi :
 - 1° rotation à 08H30
 - 2° rotation à 14H00
 - 3° et dernière rotation à 16H45. Attention, les échantillons de cette rotation ne seront pas pris en charge le jour-même.

- ✓ **Le laboratoire est ouvert du lundi au vendredi, de 08H00 à 16H30. Fermé les week-ends.**

En dehors des heures d'ouvertures du laboratoire, les échantillons qui lui sont destinés y sont déposés par le seul personnel autorisé, dans le local 159

7. DELAIS DE REPONSE

TYPE D'EXAMEN	DELAIS NORMALISES
Histologie standard élémentaire	24 à 96 heures (*)
Immuno-histologie complémentaire sur site	Max une semaine
Cytologie non gynécologique	Max 96 heures (*)
Cytologie gynécologique	Max 12 jours ouvrables
Biologie moléculaire et autres examens sous-traités	Fonction du laboratoire sous-traitant (**)

(*) La plupart des échantillons histologiques et cytologiques (non gyn.) réceptionnés du lundi au jeudi sont généralement suivis d'un compte-rendu d'analyse dans les 24-48 heures, sauf conditions de fixation ou décalcification particulières.

(**) Le document intitulé « [Informations sur les délais de réponse des laboratoires sous-traitants](#) » vous permet de connaître les délais qui sont communiqués par nos partenaires externes.

	Mise en application : 28/10/2019	CODE FICHIER : FDE/QUAL/001
	Rédigé par : JP	Page 11 sur 11
	Vérfié par : BF	VERSION : 1.03
	Approuvé par : AG	DIFFUSION : Externe
MANUEL DE PRELEVEMENT DES ECHANTILLONS PRIMAIRES STANDARDS		

La mention d'**URGENCE** permet d'optimiser les délais de réponse par une prise en charge prioritaire. Sauf impératif de fixation, une première réponse sera apportée dans les 24 heures si la demande est formulée du lundi au jeudi et le lundi pour une formulation le vendredi.

8. AUTRES RENSEIGNEMENTS

La gestion de prélèvement des échantillons spéciaux tels que les examens extemporanés, les prélèvements destinés à la génétique humaine (pathologies lymphomateuses) et aux typages lymphocytaires ou hématopoïétiques, les échantillons totalement sous-traités (ongles, cheveux,...) est abordée dans le document « [Manuel de prélèvement des échantillons primaires spéciaux](#) » (en cours d'élaboration).

Pour tout renseignement complémentaire, merci de nous contacter par téléphone ou par mail :

- Tel. Pathologistes : 061 240161 ; agodon@gmail.com ; (Directrice du laboratoire)
- Tel. Technique : 061 240139 ; mail : jacky.poncin@vivalia.be (Responsable Qualité)
- Tel. Secrétariat : 061 240162 ou 168 ; mail : sonia.declercq@vivalia.be ou patricia.lugens@vivalia.be
- FAX : 061 217559
- Centrale téléphonique de l'hôpital de Bastogne : 061 240111
- Centrale téléphonique de l'Hôpital de Marche : 084 219111
- Web institution Vivalia - public: <https://www.vivalia.be/>
- Web intranet : <https://www.vivalia.be/service/anatomo-pathologie-bastogne>
- Web extranet – généralistes : <https://www.vivalia.be/page/espace-medecin-generalistes>